

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° \_\_\_\_\_  
G/SECRET/HS96/39/Rev.1  
7 août 1998

(98-3140)

---

Original: anglais

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME HARMONISÉ EN 1996

### Communication de documentation

#### *Liste CXVII – Malte*

#### Révision

La Mission permanente de Malte a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 23 juillet 1998.

\_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les autorités maltaises ont révisé la transposition de leur liste tarifaire dans le SH96 qui vous avait été communiquée le 23 mars et avait été distribuée dans le document G/SECRET/HS96/39 et ont procédé à des ajustements et des corrections techniques.

En conséquence, je vous adresse ci-joint la disquette contenant la Liste tarifaire de Malte, qui reprend les modifications mentionnées plus haut.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir distribuer la version révisée aux États Membres de l'OMC.

\_\_\_\_\_

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, la Liste révisée CXVII – Malte sera considérée comme approuvée et sera officiellement certifiée.

Des exemplaires du document peuvent être obtenus sur support électronique (MS Word et Excel) du Mécanisme de diffusion des documents sous la rubrique "Listes concernant l'accès aux marchés – SH96", ou sur papier auprès de la Division de l'accès aux marchés (Mme Wood, bureau 3142, tél. 739 50 79).